

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

À

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

DANS LE CADRE DU

PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU SITE CONTRECOEUR

DANS L'ARRONDISSEMENT
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

PROJETS DE RÈGLEMENT P-07-017
ET P-04-047-40

PAR

VÉRONIQUE PIVETTA
RÉSIDENTE

Introduction

Je réside sur la rue Eugène-Achard depuis 1994. Depuis 13 ans déjà, j'apprécie la qualité de vie de mon quartier car on y trouve la tranquillité des banlieues tout en habitant à Montréal.

Dès notre arrivée, je me suis renseigné au sujet du site Contrecoeur pour savoir ce qui y était prévu et j'ai donc appris que le site se trouvait être une zone tampon entre la carrière Lafarge et les résidences et qu'il ne pouvait être développé tant que la carrière était en opération. J'ai compris ce qu'il en était vraiment dès les premières semaines de notre arrivée, lorsque j'ai senti notre maison trembler sous les secousses du dynamitage. Je dois dire que j'ai trouvé cela très inquiétant au début, mais bon, j'étais installée. Je me suis donc adaptée à mon environnement et j'ai profité du site pour aller m'y promener, y trouvant un accès privilégié à la nature, un accès si précieux lorsqu'on réside en milieu urbain.

Alors lorsqu'au printemps 2007, je me suis rendu compte qu'on coupait les arbres sur le site Contrecoeur, je me suis naturellement intéressée à ce qui se passait et au projet qu'on voulait faire puisque je suis voisine du site.

Préoccupations et opinions

Le début des travaux de déboisement avant même la consultation publique sur le projet a été un élément déclencheur qui a suscité de la méfiance envers les promoteurs du projet.

D'autres éléments sont venus renforcer cette méfiance : l'empressement à couper tous les arbres du site, la non-assistance aux animaux du site malgré les appels des résidents, la destruction des milieux humides, les avis d'infractions du ministère de l'environnement, un projet encore trop indéterminé, l'absence d'entente claire avec la carrière Lafarge, des études sur le son et sur les vibrations pour le moins incomplètes pour ne pas dire totalement sans valeur, l'absence de réponses à certaines questions des résidents lors de la consultation publique, l'impact inconnu des actions éventuelles sur la nappe phréatique, l'absence de consultation des services publics (santé, écoles, loisirs) pour assumer l'arrivée de 5000 nouveaux résidents, une densité de population beaucoup trop élevée par rapport aux rues avoisinantes, une trop grande proportion de logements sociaux et abordables, un impact majeur de la circulation sur les rues existantes, trop peu d'espaces verts, etc...

Tout cela suscite chez moi beaucoup d'inquiétudes, pour moi et la qualité de vie dans mon quartier, mais aussi pour les éventuels futurs résidents du site Contrecoeur.

Le principal élément embêtant de ce projet est la présence d'industries à proximité et des nuisances qu'elles entraînent pour les quartiers résidentiels : la carrière Lafarge, les raffineries et industries de l'est (ex. Shell) et Interquisa (et son rayon d'impact en cas d'incident majeur).

L'article 10 du règlement sur les carrières et sablières stipule qu' « il est interdit d'établir une nouvelle carrière ou une nouvelle sablière dont l'aire d'exploitation est située dans un territoire zoné par l'autorité municipale pour fins résidentielles,

commerciales ou mixtes (commerciales-résidentielles). Il est pareillement interdit d'établir une nouvelle carrière à moins de 600 mètres d'un tel territoire ou d'établir une nouvelle sablière à moins de 150 mètres d'un tel territoire. »

Même s'il ne s'agit pas ici d'une nouvelle carrière, pour moi, construire des résidences en se rapprochant d'une carrière existante, c'est aller à l'encontre de l'esprit de la loi. Ce règlement est là pour protéger le voisinage des nuisances causées par une carrière et je ne comprends pas qu'une ville, un arrondissement ou la SHDM s'arroge le droit d'aller à l'encontre de l'esprit de ce règlement au détriment de la qualité de vie de ses citoyens.

Le fait que la population éventuelle du site Contrecoeur soit des personnes âgées, des personnes bénéficiant de logements sociaux et des familles, donc des enfants, est encore plus inquiétant puisqu'il s'agit d'une population plus vulnérable. Aucune étude sur les impacts des nuisances des industries (pollution sonore, poussières et mauvaise qualité de l'air, vibrations lors des dynamitages) sur la santé physique et psychologique des éventuels résidents n'a été soumise. Les promoteurs du projet ont parlé de protéger les immeubles contre les vibrations, mais ils n'ont jamais parlé de protéger la santé des gens qui y vivraient.

Si les promoteurs du projet nous avaient présenté une entente avec la carrière Lafarge, une étude solide et professionnelle sur le son (incluant les torchères), une étude valable sur les vibrations qui nous auraient démontré que les nuisances de la carrière et des industries de l'est étaient minimales sur les immeubles et sur les gens, j'aurais pu considérer sérieusement leur projet. Mais voilà qui n'a pas été fait.

Rue Eugène-Achard, nous ressentons les vibrations du dynamitage, nous entendons le bruit des concasseurs, des camions et des torchères même tard dans la nuit, nous savons que nous devons laver notre table de patio à chaque fois que nous voulons nous y installer et nous savons que nous respirons cette

poussière. Pourtant nous sommes bien plus loin de la carrière que le seraient ces éventuels résidents.

Le site Contrecoeur n'a pas été considéré comme une zone tampon pendant toutes ces années pour rien. Les sources de nuisances n'ayant pas changées, le site devrait rester une zone tampon verte filtrant le plus possible poussières, pollutions et bruits.

Conclusion

Tant que la carrière Lafarge sera en opération, je m'oppose donc au projet ainsi qu'à tout éventuel projet résidentiel et/ou commercial et/ou industriel. Je propose que le site Contrecoeur soit reboisé dès que possible. En tant que citoyenne je suis prête à participer à une activité communautaire de reboisement, et je suis certaine que plusieurs de mes concitoyens le seraient aussi.

Advenant l'arrêt des opérations de la carrière Lafarge, je serai d'accord pour le développement d'un projet résidentiel aux conditions suivantes :

- Diminution de la densité des habitations pour obtenir une densité similaire à celle des rues avoisinantes soient Jacques-Porlier, Taillon, Eugène-Achard et Paul-Pau.
- Répartition plus uniforme de la densité et des différentes populations sur tout le site.
- Diminution du nombre de logements sociaux et abordables au minimum des objectifs de la ville, soit 30 %.
- Modification du tracé des rues du nouveau développement pour éviter que les rues Jacques-Porlier, Taillon et Eugène-Achard ne subissent l'impact négatif de l'augmentation de la circulation automobile et préserver ainsi leur qualité de vie.
- Augmentation significative des parcs et des espaces verts.
- Établissement d'une zone tampon végétale pour protéger les nouveaux résidents des effets néfastes de pollution sonore et de pollution de l'air des industries de l'est.
- Concertation avec les services publics pour accueillir la nouvelle population et leur offrir des services de santé, des écoles et des services de loisirs sans diminuer les services déjà offerts aux résidents actuels.

- Obtention de l'assurance que le nouveau développement n'aura pas d'effets négatifs sur l'environnement ni sur la qualité de vie des résidents actuels.
- Implication des citoyens dans l'élaboration du projet.

Je suggère qu'à ce moment un nouveau projet de développement du site Contrecoeur soit soumis aux citoyens par de nouvelles consultations publiques.